

Solutions contre les risques politiques et de paiement pour les projets d'énergie renouvelable

ATIDI est l'assureur multilatéral du commerce et des investissements en Afrique. Nous soutenons le commerce et les investissements en proposant des solutions de risque complètes, telles que l'assurance-crédit et l'assurance risque politique ainsi que l'émission de cautions.

Doté d'un mandat commercial et développemental, nous aspirons à améliorer la perception du risque en Afrique et attirer des investissements afin de soutenir les États et le secteur privé.

ATIDI bénéficie d'une notation "Investment Grade" de A attribuée par S&P et A2 attribué par Moody's. Cela accentue la valeur de nos polices auprès des institutions financières et peut vous aider à accéder à des financements à meilleurs taux.

Dans le secteur de l'énergie, nous assurons les risques politiques et le risque de non-paiement par les contreparties souveraines, publiques et privées.



Une facilité unique, dédiée aux énergies renouvelables en Afrique, qui mitige et assure le succès des IPP.



La Facilité Régionale de Soutien à la Liquidité (RLSF) est un instrument de garantie mixte, que fournit ATIDI aux producteurs indépendants d'énergie (IPP) renouvelable qui vendent l'électricité générée par leurs projets aux compagnies d'électricité publiques.

La RLSF a été créée pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques et attirer des investissements en soutenant les projets d'énergie renouvelable dans les états membres d'ATIDI. Elle soutient les projets d'énergie renouvelable de petite et moyenne envergure dont la capacité installée ne dépasse pas 100 MW, en protégeant les IPP contre le risque de retard de paiement de la part des sociétés publiques d'énergie (les projets de plus grande envergure peuvent être considérés au cas par cas). La bancabilité des projets est ainsi améliorée et un plus grand nombre de projets parviennent au stade du bouclage financier.

La RLSF a été lancée conjointement par ATIDI et la KfW Development Bank en 2017; l'Agence Norvégienne de Coopération au Développement (NORAD) ayant alloué des fonds supplémentaires à cette initiative en 2022. Les IPP et les projets indépendants de transmission d'énergie (ITP) structurés similairement, établis dans les états membres ayant signé un protocole d'accord avec ATIDI peuvent bénéficier de la couverture RLSF.



Implemented by
KfW



Assurance-risques politiques/investissement

Dans le secteur de l'énergie, ATIDI propose également une assurance contre les risques politiques ou d'investissement aux producteurs indépendants d'énergie (IPP) et/ou aux sociétés indépendantes de transmission d'énergie (ITP). Cette assurance, qui peut bénéficier aux prêteurs et/ou aux actionnaires, peut couvrir les risques suivants :

- Confiscation, expropriation, nationalisation et saisie ;
- Inconvertibilité de devise /restrictions de transfert ;
- Guerre et troubles civils ;
- Non exécution de sentence arbitrale ou rupture de contrat ; et
- Embargo.

La capacité d'ATIDI à fournir une telle couverture d'assurance contre les risques politiques est soumise aux conditions suivantes :

1. La centrale électrique ou la ligne de transmission doit être située dans un pays membre d'ATIDI ;
2. Pour les projets de production raccordés au réseau, le producteur d'électricité indépendant doit signer un accord avec la compagnie publique d'électricité (tel qu'un contrat d'achat d'électricité) avec la compagnie nationale d'énergie et le gouvernement du pays hôte. Cet accord peut prendre la forme d'un accord d'impémentation, d'une garantie souveraine, d'une convention de concession ou d'une lettre de soutien/confort, en fonction des exigences spécifiques du pays ;
3. Le pays hôte et le secteur doivent faire l'objet d'évaluations préalables jugées satisfaisantes par ATIDI ;
4. Le potentiel assuré doit conserver une part minimum du risque, généralement fixée à 10 % ;
5. Un avis de non-objection doit être obtenu de la part du gouvernement du pays hôte avant l'émission de la police d'assurance.

Outil de Transparence

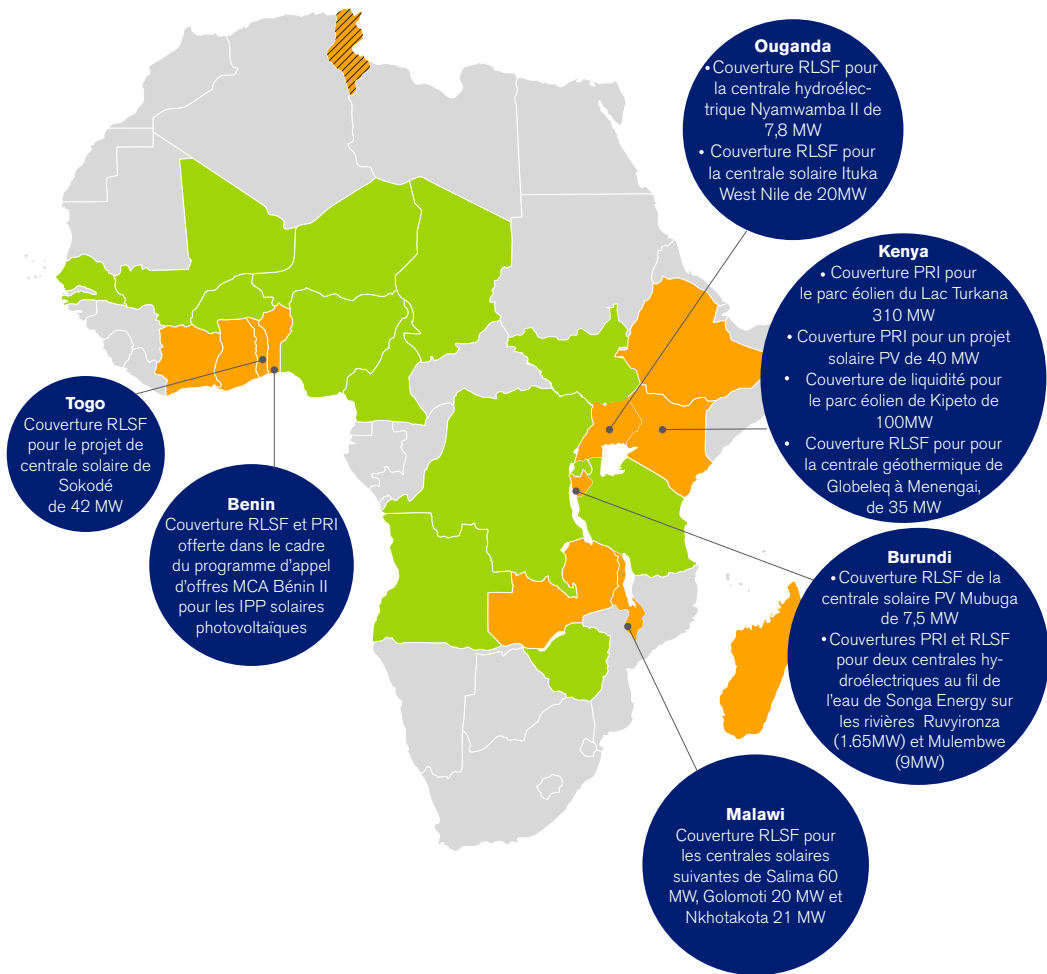
L'outil de transparence est une plateforme en ligne qui recueille, suit et fournit des informations sur la manière dont les services publics nationaux effectuent leurs paiements aux producteurs indépendants d'électricité (IPP) en activité. L'outil permet de rapprocher les factures émises par les IPP aux paiements reçus, et génère des rapports. Ces rapports offrent aux IPP la possibilité de comparer leur expérience de paiement avec celle de leurs pairs, d'analyser l'évolution des comportements de paiement dans le temps selon différents niveaux de détail, et d'évaluer la performance historique des acheteurs publics d'énergie de la région.

Par ailleurs, ATIDI publiera régulièrement des analyses des tendances marquantes ainsi que des rapports par pays.

Admissibilité

- Les IPP bénéficiant de la RLSF participeront automatiquement.
 - La participation est ouverte à tous les autres IPP opérant dans un pays ayant signé le protocole d'accord de la RLSF.
 - Les acheteurs publics d'électricité (compagnies d'électricité nationales) peuvent également participer, accéder aux rapports et valider les données fournies par les IPP.
 - Les IPP situés dans des pays n'ayant pas signé le protocole d'accord peuvent aussi participer, sous réserve des dispositions de leurs accords de confidentialité. Dans le cas où ces accords les empêchent de partager des informations, ils ont néanmoins la possibilité de charger leurs données et d'accéder à des rapports relatifs à leurs propres projets. Ces informations ne seront ni partagées ni intégrées dans les analyses agrégées mises à la disposition des autres participants.
-

Projets et initiatives appuyés dans le secteur de l'énergie



* PRI : Assurance Risque Politique

* RLSF : Facilité Régionale de Soutien à la Liquidité

■ Etats membres d'ATIDI ayant signé le protocole RLSF

■ Etats membres d'ATIDI n'ayant pas encore signé le protocole RLSF

▨ La République de Tunisie a signé le protocole d'entente RLSF mais n'a pas encore finalisé son adhésion à ATIDI.

Pour un complément d'information, prière vous adresser à notre équipe à rlsf@atidi.africa

atidi.africa/fr

